



LISTE DES DELIBERATIONS

- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 -

Tous les membres présents,

Toutes les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité :

- 1- Approbation du procès-verbal du 7 février 2023 (consultable sur le site internet et les panneaux d'affichage).**
- 2- Vote du Compte de Gestion 2022.**
- 3- Vote du Compte Administratif 2022.**
- 4- Vote de l'affectation des résultats.**
- 5- Vote des taux des taxes locales sans changement par rapport à 2022 soit :**
 - TFB : 35,78% -TFB : 100,53% -TH pour les résidences secondaires : 11,53%.
- 6- Vote du Budget 2023.**
- 7- Attribution d'une subvention de 100 € à la Prévention Routière.**

Le détail de ces délibérations sera diffusé après approbation du Procès-verbal par le Conseil Municipal

lors de la prochaine réunion prévue le mardi 9 mai 2023 à 20 heures.